

Quirieu le 20 décembre 2020

Dossier : Enquête publique Vicat, 38390 BOUVESSE-QUIRIEU

Demande d'augmentation de l'activité de traitement des terres excavées, de boues et déchets de béton de l'établissement VICAT.

Communes de MONTALIEU-VERCIEU et de BOUVESSE-QUIRIEU

Monsieur le Préfet,

Nous habitons le petit village de Quirieu situé à 600m de la cimenterie Vicat, notre fille et nos 2 petites filles de 7 ans et 12 ans habitent Bénonces et vont à l'école de Serrières de Briord. Ces deux villages, situés dans l'Ain à moins de 2 kms à vol d'oiseau de l'usine Vicat, **sont situés dans l'axe des vents dominants.**

Nous nous étonnons que l'enquête publique n'ait pas été diligentée dans ces villages riverains de l'usine Vicat.

Nous nous étonnons aussi qu'une enquête publique soit présentée aux citoyens pendant une période de confinement, sur une durée de 30 jours dont seulement quelques jours après la levée du confinement national, ce qui, vous en conviendrez, laisse peu de temps aux habitants de prendre connaissance de ce dossier complexe et de mettre en place une réunion publique avec la Société VICAT.

Voici notre position relative à l'enquête publique référencée ci-dessus :

1) – Nous ne sommes pas contre l'utilisation de terres excavées, en substitution de ressources naturelles, mais sous réserve de réponses claires, argumentées et récentes aux questions ci-dessous :

- Fourniture d'une étude d'impact corrigée, avec des données à jour, intégrant les dispositions récentes en matière de protection environnementale. *Application de l'arrêté du 10/07/20 relatif à l'indice de la qualité de l'air ambiant qui sera applicable dès janvier 2021, Directive Lubrizol, projet de loi structurant de la transition énergétique et de la croissance verte.*
- Reconsidération du périmètre de l'étude d'impact, intégrant la réalité de la situation géographique et démographique, soit un rayon de 15 km. *Mesures récentes des polluants, et autres rejets dans l'atmosphère, réalisées par des organismes indépendants de l'entreprise Vicat, ce qui n'est pas le cas actuellement. Réalisation d'une cartographie précise de la nuisance sonore, pour les habitations proches du site.*
- Fourniture d'un plan d'information élargi, au bassin de vie, soit 15 km, et qui puisse permettre à l'ensemble de la population concernée de disposer des informations qui aggravent leurs qualité de vie et qui les concernent.

2) - Nous ne sommes pas contre la logique industrielle de la Société Vicat qui vise à améliorer sa performance économique, mais les riverains que nous sommes ne peuvent supporter des nuisances supplémentaires sans garantie d'une amélioration de notre cadre de vie.

- La Société Vicat parle de 27 camions supplémentaires, ce qui n'est pas juste, ces camions ne font pas que rentrer dans l'usine car ils y ressortent ; c'est donc 54 passages supplémentaires qu'il faut prendre en compte et qui viennent s'ajouter aux 296 camions déjà existants. Ce qui signifie 18% de trafic en plus, soit un camion en sus, toutes les 3 minutes, sur une amplitude de 15 heures.
- Selon les données issues du « Rapport Vicat 2019 », 780 000 Tonnes de CO2 sont rejetées par an, dans l'atmosphère ; ce qui représente plus de 1 TONNE de CO2 rejeté par minute !!!
Le projet présenté par la société Vicat prévoit une augmentation du traitement de terres excavées, des boues et déchets de béton qui passera de 160 000 t/an à 360 000 t/an.
La notion de remplacement des matières naturelles par des déchets n'est pas suffisamment détaillée. Le projet doit quantifier la valeur, indice ou pourcentage, ou tout autre indicateur vérifiable, caractérisant la notion de « remplacement ».
Le remplacement des matières naturelles par des déchets aura une incidence sur les rejets dans l'atmosphère et sur l'environnement, or le projet ne propose pas de mesure de la qualité de l'air.

Nous souhaitons que ce projet ne puisse voir le jour sans la mise en place d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial, PCAET, obligatoire depuis 2017 mais jamais mis en place par la communauté de communes « les balcons du Dauphiné » qui compte pourtant plus de 20 000 habitants.

Nous émettons un avis défavorable, et demandons le report de cette enquête de 6 mois, aux fins de permettre à la Société Vicat ;

- De mettre à jour son étude d'impact en intégrant les tous derniers textes en vigueur en matière de protection environnementale et analyse de risques.
- De reconsidérer le périmètre de l'étude pour ce qui concerne notamment les rejets dans l'atmosphère.

Assurés que vous partagerez notre inquiétude, nous attendons votre réponse avec beaucoup d'intérêt et nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Préfet**, nos respectueuses salutations.